



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Didier MARECHALLE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	17
		Pour : 13
		Contre : 4
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Didier MARECHALLE, René SCAILTEUX, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Francine RICHEZ, Julien GOEMAERE, Franck DEFOSSEZ, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART

Procuration(s) :

Stéphane LEBLEU à Didier MARECHALLE, Marie-Françoise BUISSET à Christophe LEBRUN.

Étai(en)t absent(s) :

Chloé GOMANNE, Angèle DUPUY.

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
04 mars 2025

Date d'affichage
04 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Nicole GOURMEZ

14 mars 2025
et publication du
14 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dider MARECHALLE, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	361 998,49
	- un excédent reporté de :	866 162,59
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 228 161,08
	- un déficit d'investissement de :	565 375,43
	- un déficit des restes à réaliser de :	284 517,83
	Soit un besoin de financement de :	849 893,26
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 228 161,08
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	849 893,26
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	378 267,82
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	565 375,43

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Busigny

Le Maire, MARECHALLE Didier

le(s) secrétaire(s) de séance